

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 30 (1935)
Heft: 5

Artikel: Le Valais enlaidi
Autor: A.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Société d'art public à La Tour de Peilz

La Société d'art public, Section vaudoise du Heimatschutz, a tenu son assemblée générale annuelle dans le charmant bâtiment de l'Ancien stand de La Tour de Peilz, que les sociétés nautiques ont très bien su adapter à leurs besoins.

Le président, M. Adrien Taverney, ancien professeur à l'université de Lausanne, a présenté un excellent rapport sur l'activité du comité en 1934. Plusieurs interventions contre des projets de constructions jurant avec l'ambiance ont été couronnées de succès. Il est intéressant de voir combien la population est reconnaissante à la Société d'art public pour ses interventions et les autorités aussi, qui se trouvent souvent gênées, devant telle demande, par toute sorte de contingences locales.

Avec satisfaction on a appris que les dispositions fédérales sur l'établissement des conduites électriques à haute tension vont être modifiées pour ce qui concerne la mise à l'enquête des projets. On sait qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'enquête publique, les compagnies établissent leurs lignes à leurs risques et périls après qu'une commission de techniciens s'est prononcée, mais, une fois la ligne installée il est difficile d'obtenir une modification, — on l'a bien vu avec le sort de la pétition des 1200 signataires de La Côte contre la récente ligne à haute tension qui a balaféré de beaux paysages.

Le comité s'est occupé de la question du château d'Oron, du mobilier et des collections qui s'y trouvent. On sait qu'une grande loterie, autorisée par le Conseil d'Etat, est maintenant lancée pour pouvoir conserver ce morceau du patrimoine national.

La question de l'emploi de la tôle et celle des garages ont retenu l'attention de la société.

Au cours de la discussion qui a suivi le rapport et qui fut des plus intéressantes, l'assemblée a enregistré avec plaisir la nouvelle que l'avant-projet de révision de la loi vaudoise sur la police des constructions, demandée depuis tant d'années, est maintenant soumis à une commission consultative. L'assemblée a émis à l'unanimité le désir bien légitime que la Société d'art public soit représentée au sein de cette commission consultative dont les délibérations donneront le projet qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

Le problème du bois dans la construction — et l'on sait combien il inquiète les communes forestières, — a donné aussi lieu à un échange de vues fort suggestif.

Les comptes ont été approuvés et décharge donnée à M. Pierre Fiaux, secrétaire-caissier, qui a succédé à son père, le regretté François Fiaux, dans cette double fonction de dévouement.

Ensuite, l'assemblée a entendu un captivant exposé du syndic de La Tour de Peilz, M. Ad. Burnat, architecte, sur le plan d'extension de cette commune au territoire étendu et dont le noyau est constitué par une des plus anciennes et illustres bourgades du Pays de Vaud. Le syndic a parlé des récentes décisions prises par les autorités communales sur la police des constructions, entre autres sur le projet d'une énorme bâtisse en demi-cercle haute de 6 étages et comprenant 131 appartements à l'entrée de la ville, à proximité immédiate du parc public E.-L. Roussy. Le Conseil d'Etat a donné plein et entier gain de cause aux autorités communales qui avaient fait opposition contre ce projet.

M. Ad. Burnat a montré les diverses zones du plan d'extension, comment le plan de La Tour de Peilz était parvenu à sauvegarder l'ancienne ville, avec ses perspectives et bâtiments intéressants et comment la zone du territoire au-dessus de la voie ferrée avait pu être soumise à un plan dont les propriétaires ont même demandé qu'il fût étendu. Là aussi on a constaté que la population est très compréhensive de la nécessité de sauvegarder le paysage et les constructions qui ont du cachet.

Cette attrayante réunion s'est terminée par une promenade dans l'ancienne partie de la ville de La Tour de Peilz. La pluie qui tombait à torrents n'a pas refroidi le zèle et l'admiration des participants, guidés par M. le syndic Burnat. L.

Le Valais enlaidi

La rançon du progrès, c'est l'enlaidissement méthodique, inexorable et continu du Valais.

Le mal est multiple et divers.

Tout au long des chemins, les peupliers sont abattus alors qu'ils donnaient souvent à l'artère une perspective impressionnante et coupaient la monotonie et l'aspect ennuyeux de la plaine. Avec une obstination barbare on s'acharne à niveler les bords de la route et le paysage en devient aussi laid qu'un visage auquel il manquerait des moyens d'expression.

La médiocrité le dégrade et l'on demeure absolument confondu devant ce parti-pris de banalité qui se manifeste avec tant d'impudence.

La route, en son tracé rectiligne, aurait-elle un si puissant pouvoir d'évocation, de Sierre à Martigny, si le regard n'était pas frappé par ces hauts peupliers qui devraient rester sa parure ?

Mais on ne voit que de petits intérêts à sauvegarder et pour gagner du terrain à la culture, on détruit tout ce qui n'est pas vraiment rentable.

Voilà bien un effet de la mentalité de cette époque où plus rien n'est beau ni sacré, hormis l'argent. Il n'y a pas que les peupliers que l'on jette à terre, il y a les châtaigniers et les noyers dont on a fait dans la région de Monthey des hécatombes.

La tôle ondulée a recouvert les habitations les plus pittoresques!

La fréquence et la fureur de l'incendie a complètement anéanti des bijoux qui — craignons-le du moins — pourraient être un jour remplacés par du toc. A. M.

Die Bundesfeier-Spiele

Die im Frühjahr 1934 durch die Schweiz. Vereinigung für Heimatschutz erstmals herausgegebenen Bundesfeierspiele — ein Sammelbändchen mit 7 deutschschweizerischen Spielen zum 1. August, eins in romanischer Sprache, 4 Inhaltsangaben von weiteren Stücken und ein Anhang von Ratschlägen und Kostenaufstellungen — wurden von etwa 180 Interessenten bezogen. Ueber die für Propaganda etc. verschickten Exemplare bleibt ein Vorrat von rund 130 Büchlein, die auch dieses Jahr wieder bezogen werden können bei der **Geschäftsstelle des Schweiz. Heimatschutz, Bahnhofstrasse 79, Zürich**, Tel. 73.777. Preis: Fr. 2.50.

Unmittelbar nach dem 1. August wurden Fragebogen an Spielorte verschickt, um einen gewissen Ueberblick zu gewinnen. Die Antworten sind aufschlussreich:

Gespielt wurde an 30 Orten durch patriotische Verbände, Dramatische Vereine, Chöre, Jugendverbände und auf Anlass von Verkehrsvereinen. 15 Gemeinden, die im Sommer 1934 nicht zum Spielen kamen, haben ihre Absicht kundgetan, für die diesjährige Bundesfeier ihre Spielabsicht durchzuführen.

Eines der Spiele wurde in einem städtischen Theater, zwei in bestehenden Festhütten und weitere zwei in Sälen von Schweizervereinen im Ausland aufgeführt, alle übrigen im Freien und im Rahmen der jeweiligen Bundesfeiern, wo sie, laut Bericht, überall in gesammelter Stille und mit Dankbarkeit angehört wurden und so den Höhepunkt der Feiern bildeten.

Die äussere Form der Spiele (Bühne, Kostümierung etc.) war eine ganz verschiedene. Viele Spielgruppen konnten die Auslagen durch freiwillige Arbeit und Materiallieferungen auf ein Minimum beschränken, andere gingen im Aufwand etwas höher, so dass sich die Unkosten zwischen Fr. 10.— bis 200.—, in wenigen Fällen darüber bewegten.

Spielleute von Beruf wurden an 4 Orten beigezogen. In den meisten Fällen besorgte die Einübung entweder der Autor des Stückes oder der regiekundige Lehrer, der Leiter des dramatischen Vereins oder sonst ein Kundiger. Manche machten es, namentlich bei den einfacheren Stücken, auch ohne direkte Leitung.

Es wurden aufgeführt: „Das Volk der Eidgenossen“ von Scheuber an 7 Orten; „Das Bundesfeierspiel“ und „Die Siegelung des Bundesbriefes“ von Hans Kriesi an je 6 Orten; „Das kleine Heimatspiel“, von Julie Weidenmann, „Das halte fest mit Deinem ganzen Herzen“ von Willy Hess, „'s Schwyzerhüüsli“ von Lydia Kutter je an 2 Orten und „E Spiel ums Ffür“ von J. A. Welki an einem Ort.

Angeregt durch den Anlauf des Heimatschutz wurden zu unserer Genugtuung aber auch andere geeignete Bundesfeierspiele aufgeführt, wie beispielsweise die drei Stücke: „Einigkeit“, „Vaterland“ und die „Die Mahnung“ von W. R. Ammann, Olten; „Der Bundesbrief“ von Heinr. Waldvogel, Diessenhofen, ein „Niklaus von der Flüe“-Spiel in Winterthur u. a. Auch Huggenbergers „Schweizergebet“ stieg in Form eines Sprechchores.

Trotz der auf den ersten Blick bescheiden wirkenden Zahl von Aufführungen kann das Ergebnis dieses ersten Jahres als erfreulich bezeichnet werden. Möge dieser erste Anlauf als Aufmunterung zu vermehrter Einführung dieser Spiele dienen. Der Heimatschutz steht allen, die sich für die Veredlung und Verschönerung unserer Bundesfeiern einsetzen wollen, auch inskünftig mit Rat und Tat zur Verfügung. Für Textbücher, Auskünfte usw. wende man sich an die **Geschäftsstelle des Heimatschutz in Zürich, Bahnhofstrasse 79**, Tel. 73.777.

Der beauftragte Berichtersteller:
August Schmid, Zürich.